

# Procès-verbal de l'Assemblée primaire du lundi 19 décembre 2022 Séance N° 2

de 20h00 à 21h45  
à la salle des abris d'Icogne

**Président :** M. Martial Kamerzin

**Vice-Président :** M. Olivier Duchoud

**Présents :** Mme Nathalie von Dach  
M. Frédéric Délèze  
M. Sébastien Schornoz

**Preneur du PV:** M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

14 citoyennes et citoyens sont présents, ainsi que les 5 membres du Conseil communal.

## ***Ouverture de l'Assemblée primaire***

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire appelée à se prononcer sur le budget 2023, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe que la séance est enregistrée dans sa totalité.

**Le Président** remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de notre Communauté.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaires distribuées à tous les ménages et par insertion dans le site [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Présentation de la planification financière 2024/2027.**
- 4. Lecture du Budget 2023 de la Municipalité.**
- 5. Approbation du Budget 2023 de la Municipalité. Décision.**
- 6. Adhésion à l'association Agglo Valais central – Information et décision.**
- 7. Approbation du Règlement de l'Etat-Major de Conduite Régionale des communes du Haut-Plateau. Décision.**
- 8. Réfection des captages Er de Lens - Crédit d'engagement CHF 2'000'000.-. Décision.**
- 9. Divers.**

**Le Président** demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir observer 1 minute de silence en mémoire de M. René Lamon, décédé depuis la dernière Assemblée.

### **1. Procès-verbal de la dernière Assemblée**

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022 ayant été publié sur le site [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch), **le Président** n'en fait pas lecture.

**Le Président** demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

### **2. Nomination des Scrutateurs**

**Le Président** nomme M. Hubert Gay comme scrutateur.

### **3. Présentation de la planification financière 2024/2027**

**Le Secrétaire** informe les citoyennes et les citoyens présents que les normes établies par le Canton du Valais imposent aux communes de planifier sur 4 ans leurs futures recettes et dépenses. Il souligne que cette planification est un indicateur primordial mais qu'il est important de faire preuve de prudence lors de l'établissement des budgets communaux. En effet et dans le contexte actuel il est très difficile de prévoir les dépenses, les recettes d'une commune pour les années futures. **Le Secrétaire** informe qu'à son sens la santé financière de la commune d'Icogne est actuellement satisfaisante mais que l'avenir est incertain.

### **4. Lecture du Budget 2023 de la Municipalité.**

La lecture détaillée du budget 2023 n'étant pas demandée, **le Président** donne lecture des principaux chiffres, dicastère par dicastère, des comptes de fonctionnement et d'investissements.

#### **FONCTIONNEMENT**

Charges financières	CHF 5'929'263.80
Revenus financiers	CHF 6'737'060.95
Marge d'autofinancement	CHF 807'797.15
Amortissements planifiés	CHF 761'745.95
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF 59'641.40
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF 64'590.25
Excédent de revenus	CHF 51'000.05

#### **INVESTISSEMENTS**

Dépenses	CHF 1'007'723.00
Recettes	CHF 0.00
Investissements nets	CHF 1'007'723.00

**Insuffisance de financement** **CHF 199'925.85**

**Mme Gabrielle Nanchen** demande quels sont les travaux prévus à la route de Tsillon.

**Le Président** répond qu'il est prévu de refaire l'ensemble des routes agricoles communales et que la réfection de la route de Tsillon est prévue en 2023. Il ajoute que la Confédération participe par un subventionnement à la réfection des routes agricoles.

**M. Gérard Mayor** demande s'il est exact qu'il n'y a aucun investissement de prévu pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux et bourgeoisiaux.

**M. Olivier Duchoud** répond que rien n'est prévu, mais que néanmoins le toit du manège de Crans-Montana, dont Icogne est également copropriétaire, sera équipé de panneaux photovoltaïques.

**Mme Thérèse Kamerzin** demande s'il existe des subsides communaux pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des habitations privées.

**M. Olivier Duchoud** répond que des subventions communales sont données pour ces installations. Elles s'élevaient à l'équivalent de la subvention donnée par Pronovo pour les habitations situées dans le vieux-village et à la moitié de la subvention de Pronovo pour toutes les autres habitations sur la commune d'Icogne. **M. Olivier Duchoud** ajoute qu'une décision de subvention est prise environ tous les mois par le Conseil communal pour ce type d'installation.

**M. Jean-Michel Mayor** demande quel est le montant qui a été mis au budget 2023 concernant l'aide à l'économie d'énergie.

**M. Olivier Duchoud** répond que le montant au budget communal 2023 est de CHF 30'000.-

### ***5. Approbation du Budget 2023 de la Municipalité. Décision.***

**Le Président** demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent le budget 2023 de la Municipalité d'Icogne de se prononcer par main levée :

Oui	8
Non	0
Abstention	1

**Le Président** informe que le budget 2023 de la Municipalité d'Icogne est accepté par l'Assemblée primaire tels que présenté.

### ***6. Adhésion à l'association Agglo Valais central – Information et décision.***

**Le Président** informe l'Assemblée primaire que M. Arnaud Buchard, coordinateur de l'Agglo Valais central est présent afin de donner une information sur les buts de l'Association.

M. Arnaud Buchard présente l'Association Agglo Valais central, ses buts, la politique recherchée par cette Association ainsi que les avantages pour les communes à devenir membre de l'Association Agglo Valais central.

**M. Steve Morard** demande si le but d'élargir est simplement pour augmenter la taille de l'Association ou si des projets concrets sont prévus.

**M. Arnaud Buchard** répond que le but est évidemment d'augmenter la taille de l'Association mais que des projets prennent également forme. Il ajoute que pour l'Association Agglo Valais Central, intégrer Icogne et Lens semble logique étant donné que les communes voisines (Ayent et Crans-Montana) sont déjà membres de l'Association.

**M. Jean-Michel Mayor** demande si l'Association peut refuser un projet proposé par une commune.

**M. Arnaud Buchard** répond que l'Association ne peut pas refuser mais que si ce projet n'est pas en lien avec les buts recherchés, la Confédération le refusera.

**M. Gaston Bagnoud** demande pourquoi les communes du Val d'Hérens et d'Anniviers ne font pas partie de l'Association.

**M. Arnaud Buchard** répond que la Confédération fixe le périmètre et qu'il faut que les nouvelles communes aient un lien étroit. Le risque avec le Val d'Hérens et Anniviers serait que la Confédération refuse cette intégration car le lien n'est pas suffisant.

**M. Gaston Bagnoud** demande si l'Association Agglo Valais central établit un budget annuel ?

Il ajoute qu'à son sens il aurait fallu présenter un budget lors de la constitution de l'Association.

**M. Arnaud Buchard** répond que les budgets et comptes annuels sont approuvés par l'Assemblée des délégués et que les documents sont disponibles sur le site de l'Association.

**M. Gaston Bagnoud** demande s'il existe une corrélation entre les cotisations et les subventions pour un projet. Il demande également si les communes ne faisant pas partie de l'Association peuvent se faire attribuer un projet.

**M. Arnaud Buchard** répond que ce n'est pas parce qu'une grande commune cotise plus que sa voisine qu'elle se verra attribuer un projet. Il ajoute que pour se voir attribuer un projet, il faut faire partie de l'Association.

**Mme Gabrielle Nanchen** demande si les projets présentés à la Confédération doivent tous porter sur la mobilité.

**M. Arnaud Buchard** répond qu'un projet peut avoir trois thématiques, la mobilité, l'environnement et l'urbanisation. En revanche la Confédération ne subventionnera que la mobilité. La raison est que les subventions distribuées sont prélevées sur les impôts des huiles minérales.

**M. Steve Morard** demande si les projets sont présentés tous les 4 ans à la Confédération.

**M. Arnaud Buchard** répond qu'une commune peut présenter quinze projets et une autre commune aucun. Il ajoute que tant qu'un projet est assez abouti il pourra être présenté à la Confédération.

**M. Gaston Bagnoud** demande si le scénario suivant est appliqué : « Communes => Agglo Valais central => Confédération ».

**M. Arnaud Buchard** répond que les communes travaillent ensemble pour présenter et faire aboutir un projet à la Confédération.

**Le Président** remercie l'Assemblée pour les questions et **M. Arnaud Buchard** pour la présentation.

**Le Président** demande aux citoyennes et citoyens qui souhaitent adhérer à l'Association Agglo Valais central de se prononcer par main levée :

Oui	13
Non	0
Abstention	0

**Le Président** informe que la Municipalité d'Icogne peut entamer les démarches pour son adhésion à l'Association Agglo Valais central.

### **7. Approbation du Règlement de l'Etat-Major de Conduite Régionale des communes du Haut-Plateau. Décision.**

**Le Président** informe l'Assemblée qu'un règlement de l'Etat-Major de Conduite Régionale des communes du Haut-Plateau a été élaboré et qu'il est présenté aux citoyens pour approbation. Il passe ensuite la parole à **M. Frédéric Délèze** pour la présentation du règlement.

**M. Frédéric Délèze** passe en revue l'ensemble du règlement et donne quelques explications.

**M. Gaston Bagnoud** demande qui intervient en cas de crise ou catastrophe.

**M. Frédéric Délèze** répond que le Président et le Conseil communal de la commune site décident de faire intervenir l'EMCR. Ce n'est ni l'ACCM ni personne d'autre qui ont la compétence de cela. En revanche, si une catastrophe intervient et concerne les trois communes, la crise sera gérée par le représentant du Comité Directeur de l'ACCM au sein de l'EMCR.

**M. Gaston Bagnoud** demande si les frais de sinistres sont répartis entre les trois communes. **M. Frédéric Délèze** répond que si une catastrophe générale survient sur les trois communes alors les frais seront répartis. En revanche si la catastrophe se situe uniquement sur l'une des trois communes, alors la commune site prendra en charge la totalité des frais de sinistre.

**M. Steve Morard** demande si l'EMCR ne fonctionne déjà pas de cette manière.

**M. Frédéric Délèze** répond qu'une convention intercommunale régissait l'EMCR mais que l'Etat du Valais a demandé à ce qu'un règlement soit élaboré.

**Le Président** remercie l'Assemblée pour les questions et **M. Frédéric Délèze** pour la présentation.

**Le Président** demande aux citoyennes et citoyens qui souhaitent accepter le règlement de l'Etat-Major de Conduite Régionale des communes du Haut-Plateau de se prononcer par main levée.

Oui	11
Non	1
Abstention	0

**Le Président** informe que l'Assemblée primaire d'Icogne a accepté le règlement de l'Etat-Major de Conduite Régionale des communes du Haut-Plateau tel que présenté.

### **8. Réfection des captages Er de Lens – Crédit d'engagement CHF 2'000'000.-. Décision.**

**Le Président** informe l'Assemblée primaire que d'importants travaux ont été et seront encore effectués dans le secteur de Er de Lens. Il passe la parole à **M. Olivier Duchoud** pour les explications précises.

**M. Olivier Duchoud** informe les membres présents que les travaux auraient dû débuter en 2023 mais étant donné que les autorisations de construire ont été délivrées plus tôt, les travaux ont pu débuter dans le courant de l'année 2022. Le coût total avoisine les CHF 2'100'000.- environ mais ces investissements serviront aussi à pouvoir turbiner le

débit important des sources et permettre de produire environ 1 million de kWh sur le site du répartiteur de Plans-Mayens.

**M. Gaston Bagnoud** intervient et se dit interpellé par le montant demandé. En effet, CHF 2'000'000.- de crédit d'engagement semble beaucoup trop élevé par rapport aux droits d'eaux de chaque commune (25% Icogne, 25% Lens et 50% Crans-Montana). Il ajoute que même avec les 10% de Corbyre qui sont propriété d'Icogne, le montant total ne devrait pas dépasser CHF 1'000'000.-. Il estime que le crédit demandé ne correspond pas à l'investissement prévu.

**M. Olivier Duchoud** invoque le principe de prudence en demandant ce crédit d'engagement. En effet, la découverte de nouvelles captations fait apparaître la notion d'appartenance de celles-ci. Le Conseil communal d'Icogne a donné mandat à Me Celia Darbellay ainsi qu'au Professeur M. Jean-Baptiste Zufferey (Université de Fribourg) afin d'avoir un avis de droit. De cet avis de droit dépendra la répartition des travaux à Er de Lens entre les 3 communes.

**M. Gaston Bagnoud** demande pourquoi avoir demandé un crédit d'engagement si élevé alors que les 2 autres communes sont débitrices. Il demande également comment est-il possible de contester une servitude ou un DDP inscrit au registre foncier. Il ajoute qu'il ne parle pas de l'appartenance des nouvelles captations mais uniquement des sources existantes qui selon lui appartiennent aux 3 communes. Il ajoute que l'avis de droit demandé est inutile car il y a une inscription au registre foncier qui date de 1946 en faveur de la captation des sources. Il demande pourquoi ne pas respecter le droit inscrit ? Il estime que la servitude ou le DDP inscrit n'est pas contestable.

**M. Olivier Duchoud** répond que ce dossier est un enjeu majeur pour la commune d'Icogne.

**Le Président** intervient en précisant que concernant la répartition des droits d'eaux, aucune convention écrite signée en totalité par l'ensemble des parties existe. Le seul élément inscrit au registre foncier concerne la vente aux alpages.

**M. Olivier Duchoud** informe également que la nouvelle loi pourrait changer la donne au niveau des eaux. Il n'y a en effet jamais eu de convention signée avec la Commune de Lens beaucoup d'éléments n'ont jamais été éclaircis. Il ajoute que si l'avis de droit donne tort à la Municipalité d'Icogne, il y aura lieu de procéder à une répartition. En revanche, répartir les coûts avant le résultat de l'avis de droit aura pour conséquence que la Municipalité d'Icogne ne pourra pas revendiquer la propriété des nouvelles captations.

**M. Olivier Duchoud** ajoute qu'un DDP a une limite dans le temps et doit être ensuite renégocié. La Municipalité d'Icogne se doit d'être juste et mettre à jour l'appartenance des eaux. Il conclut qu'au pire le statu quo actuel se poursuivra et au mieux la Municipalité d'Icogne pourrait obtenir mieux que le statu quo actuel. Il est primordial à ce stade du dossier de ne pas commettre d'impair et qu'il n'y a aucun risque à part de repartir sur de nouvelles bases.

**M. Gaston Bagnoud** précise qu'un DDP est constitué pour 30 ans minimum mais pas limité dans le temps.

**Le Président** complète en informant que c'est sur conseils de l'Etat du Valais que le mandat a été donné et que la Confédération demande à ce que les droits immémoriaux soient revus.

**Le Président** remercie l'Assemblée pour les questions et **M. Olivier Duchoud** pour les explications.

**Le Président** demande aux citoyennes et citoyens qui souhaitent accepter le crédit d'engagement de CHF 2'000'000.- pour la réfection des captages à Er de Lens à se prononcer par main levée.

Oui	13
Non	0
Abstention	1

**Le Président** informe que l'Assemblée primaire d'Icogne a accepté le crédit d'engagement de CHF 2'000'000.- pour la réfection des captages à Er de Lens.

## **9. Divers**

**M. Steve Morard** demande à ce que des panneaux sensibilisant les propriétaires de chiens à tenir leurs chiens en laisse soient installés à l'entrée de la route de la Scie et dans ce secteur.

**Le Président** répond que la commune rappelle chaque année aux propriétaires de chiens les bonnes pratiques à adopter lors des promenades et autres ballades.

**M. Frédéric Délèze** ajoute qu'il ne faut pas hésiter à appeler la police municipale si un incident devait se produire. Il précise qu'hors des localités la laisse n'est pas obligatoire mais que le chien doit toujours rester sous contrôle de son maître.

**Mme Gabrielle Nanchen** souhaite obtenir des précisions quant à l'augmentation du prix de l'électricité par le fournisseur Oiken SA. Elle estime que la commune d'Icogne, actionnaire de la société, devrait intervenir.

**Le Président** répond que Oiken SA a souvent été le plus bas du marché et que de ce fait ils ont eu une augmentation supérieure aux concurrents.

**M. Gérard Mayor** intervient en invitant le Conseil communal à encourager la pose des panneaux photovoltaïques et ceci afin d'être moins dépendant d'Oiken SA.

**M. Sébastien Dervey** précise à l'Assemblée qu'Oiken SA produit environ 5% d'énergie et qu'elle doit acheter au prix fort l'énergie dont elle a besoin. De ce fait elle répercute le prix sur les consommateurs finaux.

**Mme Carmen Mudry** demande s'il n'est pas possible de redistribuer directement l'énergie produite par la centrale appartenant à la Municipalité d'Icogne.

**Le Président** informe que cette énergie est injectée dans le réseau. Il ajoute que le Conseil communal a augmenté l'aide au niveau de la rétrocession d'électricité.

**M. Gaston Bagnoud** demande si les communes ont la possibilité d'agir auprès d'Oiken SA afin qu'il gère mieux son activité.

**Le Président** répond qu'actuellement tous les fournisseurs sont plus ou moins au même palier mais que l'augmentation des prix par Oiken SA vient du fait qu'elle était la plus basse du marché.

**M. Gérard Mayor** estime que le but n'est pas de faire baisser le prix de l'énergie mais que les citoyens investissent afin d'être autonome et faire de l'autoproduction.

**M. Steve Morard** n'est pas satisfait au niveau du déblaiement des neiges sur le secteur des Vernasses et particulièrement sur la route d'Assa.

**M. Sébastien Schornoz** répond qu'il n'a pas eu de remarque en ce sens mais qu'il prendra les renseignements auprès du service des travaux publics.

**M. Steve Morard** demande pourquoi la commune d'Icogne n'équipe pas les habitations de compteurs d'eau. Il estime en effet que dans une philosophie « pollueur-payeur » la commune d'Icogne devrait installer des compteurs d'eau. Il ajoute qu'il a appris que lors de la période des restrictions d'eau des mois de juillet-août 2022, les consommations d'eau à Icogne avaient augmenté.

**Le Président** répond qu'à Icogne il n'a jamais été question d'installer des compteurs d'eau car l'investissement est très coûteux. Il ajoute que pour l'instant il n'y a aucune volonté d'installer des compteurs d'eau. Il précise également que les citoyens verraient leur taxe annuelle d'eau augmenter si la commune installait des compteurs. Concernant les augmentations des consommations, le Président informe qu'elles avaient été constatées sur les trois communes du Haut-Plateau.

**M. Olivier Duchoud** précise également qu'il faut tenir compte de l'aspect financier avant de partir dans un projet d'installation de compteurs d'eau. En effet, ce qui coûte au service des eaux est essentiellement lié à l'infrastructure et non à l'eau en elle-même pour lequel la commune d'Icogne ne paie uniquement le traitement. Les résidences secondaires ne participeraient plus au financement des infrastructures du service des eaux.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'Assemblée primaire à 21h45.

**Icogne, le 19 décembre 2022**

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen